



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5346

Délégation de service public de la fourrière automobile – Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2017

Direction Régulation Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5346 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
POUR L'EXERCICE 2017 (DIRECTION RÉGULATION
URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Cadre juridique

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport :

- est examiné par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

La CCSPL de la Ville de Lyon a procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire de la fourrière automobile, au titre de l'exercice 2017, lors de sa séance du 11 février 2019.

II - Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2017 - Principaux chiffres

- Délégataire : Assistance Automobile Lyonnaise (AAL).
L'année 2017 a vu la substitution de la SARL AAL à la SARL Centre Technique Dépannage Automobile (CTDA) le 1/10/2017, suite à avenant.
- Début contrat : 1^{er} août 2014.
- Fin de contrat : 31 juillet 2019.

Pour l'année 2017, la société Assistance Automobile Lyonnaise, délégataire, a réalisé 18 065 enlèvements, chiffre en légère baisse de 2.2 % par rapport à l'année 2016 (18 461).

L'activité de la fourrière a généré en 2017 un chiffre d'affaires de 2 079 k€, en baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2016 (2 165 k€), en partie à cause de la baisse du nombre de véhicules enlevés.

Les principales charges d'exploitation sont, dans l'ordre décroissant :

- les salaires et charges sociales, pour 744 k€ en légère baisse par rapport à 2016 ;
- la location des terrains et les redevances versées à la Ville qui se montent à 521 k€;
- la location des véhicules, le carburant et l'entretien qui représentent le troisième poste de dépenses, pour 259 k€

Ce niveau d'activité a permis de dégager un résultat net déficitaire de 17 042 € contre un excédent de 726 € en 2016.

Au titre de l'année 2017, le délégataire a reversé à la Ville une redevance fixe de 101 100 €

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1411-3 et L1413-1 ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité 2017 sur la délégation de service public de la fourrière automobile.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM